

L'agenda social

La grande conférence sociale promise par François Hollande, durant la campagne présidentielle, s'est tenue dès le 9 juillet.

« Il dessinera les évolutions possibles du système actuel, notamment en termes de diversification des recettes ».

Au début de l'année 2013, à partir des travaux du Conseil d'orientation des retraites, une commission ad hoc formulera différentes pistes de réformes.

Au printemps 2013, débutera la concertation avec les partenaires sociaux.

Jean-Marc Ayrault a annoncé la création d'une mission sur la compétitivité de nos entreprises. Animée par Louis Gallois, elle aura pour objectifs, d'améliorer l'environnement des entreprises, de renforcer le tissu industriel et de revaloriser l'image de l'industrie auprès des jeunes.

Contrairement à ce qui se passait auparavant, il ne s'agissait pas d'une « grand-messe » organisée par le gouvernement mais d'une vraie conférence où plusieurs chantiers ont été ouverts. Pour chacun, un calendrier a été annoncé.

Le dialogue social sera renforcé durant ce quinquennat. François Hollande a même promis de l'inscrire dans la constitution et de préciser le rôle des organisations représentatives.

Pour le SMIC, le gouvernement veut instaurer une nouvelle règle de revalorisation qui tienne mieux compte de la croissance. **« Un projet de texte sera présenté avant la fin de l'année »**, a annoncé le premier ministre.

Jean-Marc Ayrault a rappelé qu'il engagera avec les partenaires sociaux une concertation sur le financement de la protection sociale. Il s'agira de trouver des nouvelles sources de financement pour assurer la pérennité de la protection sociale, sans pénaliser les entreprises.

Le gouvernement saisira le Haut Conseil du financement de la protection sociale, dès le mois de septembre.

Le Haut Conseil **« réalisera un diagnostic sur les modalités actuelles de financement de notre protection sociale, précisera le partage entre les besoins de protection sociale relevant d'une approche contributive et ceux qui relèvent d'une approche non-contributive ».**



Jean-Marc Ayrault le 9 juillet

Enfin, Jean-Marc Ayrault a annoncé la suppression de la prime « dividendes ». Inventée par Nicolas Sarkozy, elle devait à l'origine rapporter 1 000 euros aux salariés. Finalement, elle s'est révélée totalement inefficace : quelques salariés ont touché une dizaine d'euros.

Avec le nouveau gouvernement, les organisations syndicales connaissent exactement les intentions de l'exécutif, son calendrier et savent qu'elles sont considérées comme de vrais interlocuteurs. 🗨️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 23/08/2012



Dossier de la semaine

Le gouvernement en action



**Vie de la Fédération
Congrès : la contribution du BREIS**



**Interview
François Hollande président !**



Avec Bernard Poignant

1 800 jours

Jean-Luc Mélenchon, on peut le comprendre, doit parler fort pour se faire entendre. Cependant, après deux échecs successifs, en avril et en juin, il aurait pu adopter un ton un peu plus modeste. Car, s'il doit être en permanence dans la surenchère pour être entendu, il doit aussi expliquer aux électeurs en quoi ses attaques contre le gouvernement de gauche peuvent contribuer au redressement du pays ou au renforcement du pouvoir d'achat.

L'ancien sénateur de l'Essonne sait très bien que la notion des 100 jours est purement médiatique. C'est sur l'ensemble du quinquennat soit 1 800 jours, que l'action de François Hollande devra être jugée. Et à ce moment-là, il faudra aussi se poser la question du rôle qu'aura joué Jean-Luc Mélenchon. Il n'est pas sûr que l'opposition systématique soit jugée de manière positive par les électeurs.

Engagement tenu



Deux mois après l'abrogation du délit de harcèlement sexuel par le Conseil constitutionnel, le Parlement a adopté le projet de loi du gouvernement sur le harcèlement sexuel, le 25 juillet.

Durant sa campagne, François Hollande s'était engagé à faire de ce dossier une priorité.

Ce texte vise à combler le vide juridique créé par la décision du Conseil constitutionnel du 4 mai 2012 qui avait déclaré contraire à la Constitution en raison de son imprécision, l'article 222-33 du code pénal relatif au délit de harcèlement sexuel. Cette décision avait laissé en suspens les milliers de procédures en cours.

Ce texte propose l'inscription dans le code pénal d'une nouvelle définition du délit de harcèlement sexuel.

Dans le projet de loi, le harcèlement sexuel est ainsi défini comme :

« Le fait d'imposer à une personne de façon répétée, des propos ou agissements à connotation sexuelle qui, soit portent atteinte à la dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. »

Mais le projet de loi définit également un délit « assimilé au harcèlement sexuel » :

« Le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

Cette nouvelle version a été élaborée en prenant en compte les craintes de nombreuses associations qui mettaient en garde le gouvernement contre le risque de déqualification des agressions sexuelles en harcèlement sexuel.

Par ailleurs, Christiane Taubira, Garde de Sceaux et ministre de la Justice, s'est engagée à signer une circulaire d'interprétation de la loi qui devrait travailler sur ce point.

En outre, les peines sanctionnant le délit de harcèlement sexuel ont été alourdies et portées à deux ans de prison et à 30 000 euros d'amende, trois ans et 45 000 euros en cas de circonstances aggravantes.

Le gouvernement en action

Quel est le sens de l'action du gouvernement ? Jean-Marc Ayrault l'a précisé le 24 juillet, à l'occasion de la séance de questions au gouvernement. Il s'en expliquera à nouveau, devant les adhérents du PS réunis à la Rochelle pour l'université d'été du Parti Socialiste.



« Nous avons engagé une nouvelle méthode »

Le premier ministre a d'abord rappelé le contexte. Celui d'une France endettée de 1 800 milliards, dont 600 dus au quinquennat précédent. Mais aussi d'une France désindustrialisée qui a perdu 750 000 emplois en dix ans ! Et d'une France dépassée par la mondialisation, avec un déficit du commerce extérieur de 70 milliards.

« Le gouvernement a trouvé une France cassée en deux, avec moins d'impôt sur la fortune, un bouclier fiscal toujours en application et 12 milliards de prélèvements par la TVA sur les classes moyennes et populaires ! Et nous avons trouvé une France inquiète du lendemain, avec des plans sociaux retardés et un chômage aggravé », a souligné le premier ministre.

Compte-tenu de cette situation, le gouvernement a, dans un premier temps, pris des mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat des classes populaires et des classes moyennes : le coup de pouce au SMIC, l'augmentation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire et l'abrogation des 12 milliards d'augmentation de la TVA, votés par la précédente majorité.

« Et puis nous avons adopté des mesures de justice sociale : je pense à la possibilité pour ceux qui, après avoir commencé à travailler tôt, avaient toutes leurs années de cotisations, de partir enfin à la retraite à 60 ans ! », a insisté Jean-Marc Ayrault.

En outre, le gouvernement a rétabli l'effort demandé aux plus fortunés de notre pays, en rétablissant l'impôt sur la fortune.

« Nous avons engagé une nouvelle méthode pour réformer le pays : la méthode de la concertation sociale et du dialogue social », a souligné Jean-Marc Ayrault. Tous les partenaires sociaux, ont enfin retrouvé le chemin de Matignon. Depuis cinq ans ils n'avaient pas été reçus.

Dès la rentrée, des mesures en faveur du logement seront présentées. Cela passera, notamment, à travers la mise à disposition gratuite des collectivités locales de milliers d'hectares possédés par l'État, qui permettront de lancer des programmes de construction de logements. Quant aux communes qui ne respectent pas leurs engagements en matière de construction de logements sociaux, elles verront leurs pénalités aggravées.

Concernant les emplois d'avenir, dès le mois d'octobre, un projet de loi pour créer 150 000 emplois sera proposé.

La réforme fiscale sera engagée. « Elle aura d'abord pour base la justice sociale ainsi que l'efficacité économique et écologique », a précisé le premier ministre.



Le gouvernement au travail

Enfin, un autre chantier sera engagé de manière à ce que les salariés ne soient plus considérés comme des variables d'ajustement lorsque les entreprises rencontrent des difficultés. Des réponses seront apportées pour éviter toute rupture du contrat de travail et pour que soient mis en place des dispositifs pour la sécurisation des parcours professionnels.

En 2013, les efforts engagés en 2012 pour l'équilibre des comptes publics seront poursuivis. 🇫🇷

Congrès : la contribution du BREIS

« J'engagerai une nouvelle étape de la décentralisation », a répété François Hollande durant sa campagne présidentielle, en particulier dans les meetings qu'il a tenu à Brest, Quimper, Lorient et Rennes.

Il était par conséquent logique que le BREIS (Union régionale du PS en Bretagne), présidé par Bernard Poignant, présente une contribution thématique consacrée à ce sujet à l'occasion du congrès de Toulouse.

D'autant que les socialistes bretons ont toujours été en pointe sur cette question. « Historiquement, la Bretagne est un laboratoire d'initiatives territoriales », rappelle le maire de Quimper. Déjà, pour le congrès de Reims en 2008, les socialistes bretons avaient insisté sur cette thématique. Ils avaient également apporté leur contribution pour le projet



Le BREIS veut un débat sur la régionalisation

présidentiel et législatif du PS à travers un texte intitulé « Des territoires dynamiques et solidaires. Au cœur de l'Europe et de la France ».

Dans cette contribution pour le congrès de Toulouse intitulée « Pour une République des Territoires », le BREIS(*) plaide en faveur d'un retour de la confiance entre les collectivités locales et l'État. Cette confiance passe par une réforme

des services de l'État et une clarification des compétences entre les différentes collectivités.

La contribution insiste particulièrement sur le rôle de la Région et propose aux socialistes de s'inspirer de l'exemple du B16 breton qui rassemble, autour du président du Conseil régional les élus des départements et des principales intercommunalités de manière à associer l'ensemble des forces vives de la Région.

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire, elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire ».

(*) texte signé par Bernard Poignant et les quatre premiers secrétaires fédéraux de Bretagne. 🌹

Interview

François Hollande président !

Avec Bernard Poignant

Dans « Hollande Président ! » qui vient de paraître à l'encyclopédie du socialisme, Bernard Poignant revient sur la campagne présidentielle et la manière dont François Hollande s'est préparé à devenir candidat, puis président.

Cap Finistère : Pourquoi ce livre ?

Bernard Poignant : Il s'agit d'une demande de Denis Lefebvre directeur de l'OURS (Office Universitaire de recherche socialiste) qui, sachant que je suis aux côtés de François Hollande depuis plusieurs années et particulièrement pendant la campagne présidentielle, m'a demandé d'écrire ce petit livre sur ce compagnonnage, en particulier depuis le 27 juin 2009. C'est en effet ce jour-là, à Lorient, que François Hollande s'est vraiment lancé dans la campagne présidentielle.

Cap Finistère : Tu expliques dans ton livre qu'il est difficile de dater précisément le moment où François Hollande décide de se présenter.

Bernard Poignant : Bien sûr. Cette décision ne peut être que le fruit d'un long processus de réflexion. En 1997, lorsqu'il succède à Lionel Jospin à la direction du Parti Socialiste, François Hollande pense qu'il sera un jour candidat. En 2002, il se retrouve seul pour préparer les Législatives et le congrès, et là, il s'y prépare. Mais le référendum de 2005 l'oblige à arrêter cette préparation qu'il reprend un peu plus tard. Le 27 juin 2009, il s'engage. Il faut se souvenir qu'à l'époque, peu de monde croyait en sa candidature et qu'il a été difficile d'obtenir un court article de l'AFP pour évoquer le rassemblement de Lorient.

Cap Finistère : Tu insistes dans ton livre sur les attaques dont François Hollande a été la victime.

Bernard Poignant : Oui, ses concurrents et ses adversaires l'ont souvent

sous-estimé mais sa détermination est énorme. Il a tout encaissé car il s'était fixé un cap et il ne s'en est pas détourné. En outre, ses premiers pas sur la scène internationale montrent, à l'évidence, qu'il a rapidement endossé le costume d'homme d'État. Maintenant qu'il est président, seule compte la relation qu'il entretient avec les Français.

Cap Finistère : En quoi consiste la fonction que tu vas occuper auprès de François Hollande ?

Bernard Poignant : Je suis chargé de mission à l'Élysée mais je n'ai pas de contrat, ma fonction est bénévole. Je vais organiser des rencontres entre François Hollande et des élus qu'il n'a pas l'habitude d'entendre. Raymond Poincaré disait « Le jardin de l'Élysée est délicieux, c'est lui qui me permet de supporter la tristesse de la prison ». 🌹



Agenda

9 septembre

Barbecue de rentrée des socialistes de la région brestoise.

23 septembre

Fête de la Rose de la 8^e circonscription.

29 septembre

Université de rentrée de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 967 - Vendredi 24 août 2012
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Secrétaire national

Marc Coatanéa, premier secrétaire fédéral, a été nommé secrétaire national du PS en charge des questions de société par le Conseil national du 18 juillet.

Il succède à Najat Vallaud-Belkacem qui vient d'entrer au gouvernement.

Contrat d'objectifs tourisme

Quatrième région la plus fréquentée des Français (9 millions de visiteurs et 100 millions de nuitées), la Bretagne s'appuie sur une économie touristique forte de 75 000 emplois directs en été (51 000 salariés en moyenne annuelle), représentant 8% du PIB breton. Mais pour asseoir cette attractivité, répondre à l'évolution accélérée des comportements et accroître sa compétitivité, cette filière doit être en capacité de

s'adapter et d'innover en permanence.

D'où la nécessité impérieuse de s'appuyer sur des hommes et des femmes, bien formés, à même de répondre aux enjeux touristiques de demain.

L'État et la Région disposent pour cela du Contrat d'objectifs emploi/formation qui associe pouvoirs publics et organisations professionnelles et salariales, permettant ainsi de renforcer les liens entre acteurs (accueil, hébergement, restauration, loisirs...) autour d'une vision partagée d'emplois de qualité, de compétences accrues et de formations adaptées, nécessaires pour que la Bretagne reste une grande région touristique.

Le 4 juillet, la Bretagne s'est dotée d'un Contrat d'objectifs emploi/formation/tourisme. Il fixe pour trois ans les grands objectifs autour desquels se retrouvent les acteurs de la filière.

La Région a déjà signé des

contrats pour les secteurs du Bâtiment, de la Métallurgie, de la Propreté, de la Filière Pêche et cultures marines, de la Filière nautique, des Travaux Publics, de l'Agriculture, du Spectacle vivant et des Transports et Logistique.

Disparition

Nous avons appris avec tristesse la disparition, le 21 juillet, de Catherine Boucher, adhérente de la section des Abers.

Nous adressons à ses proches et son mari Michel nos plus sincères condoléances.

Disparition

Nous avons également appris la disparition, le 10 août, d'Hélène Jaffres, ancienne élue brestoise et militante très engagée dans la défense de la cause féministe.

Nous adressons à sa famille et ses proches nos plus sincères condoléances.

Annonces légales & judiciaires

JEAN-MARC BERROU

Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BREST du 10 juillet 2012, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

KLB INGENIERIE.

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : L'activité d'apporteur d'affaires et de courtage dans le domaine de la construction immobilière ; toutes prestations de services dans le domaine de l'assistance aux particuliers et aux professionnels dans le domaine de la construction immobilière ; la maîtrise d'œuvre.

Durée : 50 années.

Siège social : 50, rue Alexandre Dumas - 29490 GUIPAVAS.

Apports en numéraire : 2 000 euros.

Capital social : 2 000 euros divisé en 200 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 200.

Gérants : Monsieur Philippe LE BRUN demeurant à GUIPAVAS (29490) 50, rue Alexandre Dumas ; Monsieur Matthieu KERBAOL demeurant à PLOUGONVELIN (29217) 10, rue de la presqu'île.

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit, à des tiers non associés et quel que soit leur degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins la moitié des parts sociales.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL JEAN-MARC BERROU PIERRE LE REST

Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

TRANSPORTS TRANVOUEZ

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 11 433,70 euros
porté à 30 000 euros
Siège social : Zone Artisanale de Pen Ar Forest
29860 KERSAINT-PLABENNEC
388 867 293 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 13 juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de 18 566,30 euros par l'incorporation directe de réserves au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à onze mille quatre cent trente-trois euros et soixante-dix centimes (11 433,70 euros) divisé en 500 parts sociales de 22,87 euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à trente mille euros (30 000 euros) divisé en 500 parts sociales de 60 euros.

Pour avis,
La Gérance.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE ET FISCALE DE L'ATLANTIQUE - S.J.F.A

Société d'Avocats
66, rue de Pont l'Abbé - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 55 40 68

HOLDING JYMP

SARL au capital de 266 050 euros
porté à 300 050 euros
Siège social : Boulevard Sainte Barbe
29680 ROSCOFF
479 571 424 RCS BREST

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 14 juin 2012 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 34 000 euros par apports en numéraire, pour le porter à la somme de 300 050 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS

SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

SCI PHILIPPE

Société Civile Immobilière
au capital de 304,90 euros
Siège social : 41, rue Glasgow - 29200 BREST
Trasféré à : Lestriguiou - 29120 PLOMEUR
421 306 275 RCS BREST

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 8 août 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 41, rue Glasgow - 29200 BREST à Lestriguiou - 29120 PLOMEUR, à compter du 11 juillet 2012 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de QUIMPER.

La société dont l'objet social est l'acquisition d'un local sis 41, rue Glasgow à BREST, administration et exploitation par bail, location ou autrement du dit immeuble et tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, a été constituée pour 99 années à compter du 17 décembre 1998.

Pour avis,
La Gérance.

MAISON CUEFF

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 623 euros
Siège social : 4, route de Plouvorn
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
398 796 862 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 27 juillet 2012, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
La Gérance.